



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

espace rural

Question écrite n° 746

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la nécessité d'entretenir des terrains en friche. Dans nos départements ruraux, la diminution du nombre des agriculteurs ne permet plus d'entretenir l'espace qui se transforme souvent en friche. Il est dommage de perdre ainsi des chemins permettant de se promener ou de ne plus pouvoir avoir accès à des petites parcelles enclavées et entourées de broussailles. Beaucoup de personnes à la recherche d'un emploi pourraient être employés à l'entretien de ces terrains. Il existe une demande des propriétaires prêts à payer une intervention mais qui ne souhaitent pas supporter les charges liées à la création d'un emploi. C'est pourquoi l'instauration d'une agence départementale ou régionale chargée de la partie administrative et de l'encadrement des personnes employées permettrait de réduire le nombre de chômeurs en mettant à disposition, contre rémunération, un service compétent pour ce genre de travaux qui ne concerneraient que les petits bois, les friches, les petites et moyennes surfaces. Il souhaiterait connaître les mesures d'orientation qu'elle envisage de prendre pour assurer l'entretien de ces espaces et participerait, au surplus, à la prévention des incendie de forêts.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'entretien des terrains en friche et fait part de vos suggestions concernant la création d'une agence départementale ou régionale chargée de la partie administrative et de l'encadrement des personnes qui seraient employées pour ce travail. La question de l'entretien des friches est effectivement importante. Si rien ne s'oppose à ce que les propriétaires fassent appel à une entreprise privée pour l'entretien de leurs terrains lorsqu'ils ne le font pas eux-mêmes, en l'absence d'incitation particulière, il est rare que ce soit le cas. A l'occasion du lancement du programme « Nouveaux services - Nouveaux emplois », il est prévu que le Gouvernement fasse assez rapidement des propositions pour construire un cadre réglementaire et fiscal permettant d'inciter ou même d'obliger les propriétaires à le faire. Ces nouvelles mesures, accompagnées d'actions de sensibilisation pour faire évoluer les comportements, permettront de créer de nombreux emplois qui, en outre, ne seront pas seulement destinés aux jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Charles Cova](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 746

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 décembre 1997

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2278

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4629